

La bénédiction solennelle du nouveau sanctuaire eut lieu le 26 juillet 1874. A cette occasion Mgr. l'Evêque de Rimouski publia une lettre pastorale dont nous reproduisons les passages suivants : " Nous avons eu la satisfaction, dimanche dernier, le 26 de ce mois de juillet, fête de Ste Anne, de bénir solennellement une chapelle en l'honneur de cette grande Sainte, au lieu connu sous le nom de Pointe-au-Père. Dans notre intention, N. O. F., cette chapelle n'est pas uniquement destinée à pourvoir aux besoins spirituels de cette localité, mais elle est appelée à devenir un lieu de pèlerinage pour une grande partie de notre Diocèse. Elle se trouve éloignée d'une quarantaine de lieues, d'un côté de Ste Anne des Monts, d'un autre côté de Ste Anne de Ristigouche, et du côté de l'archidiocèse, de Ste Anne de la Pocatière. Beaucoup de personnes qui étaient jusqu'ici privées d'accomplir ce pieux pèlerinage, à cause de la grande distance à parcourir, pourront aisément à l'avenir satisfaire leur dévotion et leur confiance en cette bonne mère de la Très-Sainte Vierge Marie. Beaucoup de malades et d'infirmes viendront implorer ici le soulagement de leurs maux, la guérison de leurs infirmités ; beaucoup d'affligés y trouveront la consolation dans leurs peines ; beaucoup de pécheurs la guérison de leurs maladies spirituelles."

"D'ailleurs ce lieu Nous a paru singulièrement propice pour une semblable destination. Sainte Anne n'est-elle pas en effet la patronne spéciale des navigateurs ? n'a-t-elle pas déployé mille fois son crédit auprès de Dieu en faveur des pauvres naufragés ? Les autres sanctuaires ne sont-ils pas garnis d'ex-voto dus à la reconnaissance des voyageurs parvenus heureusement au port, grâce à sa charitable protection ? Quel site convenait donc mieux à un pareil oratoire que cette Pointe-au-Père où arrêtent, pour y prendre ou y déposer leur pilote, tous les vaisseaux qui ont à